

## **Décision du 26 août 2021 portant délégation de signature au sein des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 452-10 et D. 452-11 ;*

*Vu le Décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – M. BROCHET (Olivier) ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 1<sup>er</sup> juin 2005 (point n° 9) prise en application de l'article D. 452-8 du code de l'éducation ;*

*Vu la décision n° 1217 du 26/08/2021 relative à l'organisation et aux attributions des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu les contrats de chacun des personnels concernés par la présente décision,*

### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, délégation est donnée à M. Jean-Paul Négrel, directeur adjoint, à M. David Beraha, secrétaire général et à Mme Clotilde Fayet, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur, tous documents, mémoires et décisions (y compris les notes diplomatiques) à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics formalisés.

### **Article 2 – Le secrétariat général**

#### **Article 2.1 – Service des affaires générales**

Délégation est donnée à à Mme Catherine Lancel, adjointe à la cheffe de service, à l'effet de signer, au nom du directeur, les notes, courriers d'autorisation d'absence, décisions, attestations, ainsi que les engagements juridiques pour les prestations sociales et les actes de gestion administrative et financière des personnels des services centraux dans le cadre exclusif des attributions du service qu'elle dirige.

**Article 2.2 – Service des affaires juridiques**

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Moussy, cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans la limite exclusive des attributions du service, les notes, courriers et décisions, ainsi que les mémoires présentés devant les juridictions.

**Article 2.3 – Département des systèmes d'Information**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Bonnefoy, cheffe du département des systèmes d'information, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Baptiste Le Négaret, son adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du département qu'elle dirige, les notes et courriers.

**Article 3 – Service des relations extérieures**

Délégation de signature est donnée à Mme Raphaëlle Dutertre, conseillère aux relations institutionnelles, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif de ses attributions, les notes et courriers.

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Nougarede-Duvivier, conseillère sécurité, à l'effet de signer les « certificats de condition d'exercice » (CCE) délivrés aux établissements du réseau dans le cadre de l'habilitation de l'agence à délivrer des formations à la prévention et aux secours civiques et dans le cadre exclusif de ses attributions, les notes et courriers.

Délégation de signature est donnée à Mme Anne Boulakia, conseillère communication, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif de ses attributions, les notes et courriers.

**Article 4 – Direction des ressources humaines du réseau**

La délégation instituée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision est donnée, dans le cadre exclusif des attributions de la direction qu'il dirige, à M. Bernard Pujol, directeur des ressources humaines du réseau et à Mme Virginie Chupin, son adjointe.

**Article 4.1 – Bureau de la gestion administrative et financière**

Délégation est donnée à Mme Amélie Battais, cheffe du bureau de la gestion administrative et financière, à l'effet de signer, au nom du directeur, les actes de gestion administrative et financière des personnels exerçant à l'étranger, les courriers et décisions qui s'y rapportent, ainsi que les notes, courriers et décisions ayant trait aux affaires générales, à l'exclusion des décisions de fin de mission anticipée. Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Richard, adjointe du pôle gestion administrative, dans la limite de ses attributions.

**Article 4.2 – Bureau de conseil, appui et dialogue social**

Délégation est donnée à Mme Katia Laskri, cheffe du bureau de conseil, appui et dialogue social, à l'effet de signer, au nom du directeur, les actes de gestion administrative et financière des personnels exerçant à l'étranger, les courriers et décisions qui s'y rapportent, ainsi que les notes, courriers et décisions ayant trait au dialogue social, à l'exclusion des décisions de fin de mission anticipée.

#### **Article 4.3 – Bureau du recrutement et des voyages et missions**

Délégation est donnée à Mme Fabienne Chartier, cheffe du bureau du recrutement et des voyages et missions, à l'effet de signer, au nom du directeur, les notes et courriers ayant trait aux opérations de recrutement, tous courriers et décisions qui se rapportent aux voyages et missions, ainsi que toutes pièces relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement. Délégation de signature est donnée à Mme Christine Charmot-Sandeau, adjointe du pôle recrutement et à M. Eric Goyet, adjoint du pôle voyages et missions, dans la limite de leurs attributions respectives.

#### **Article 5 – Direction des affaires financières**

La délégation instituée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision est donnée, dans le cadre exclusif des attributions de la direction qu'il dirige, à M. Tristan Cazes, directeur des affaires financières.

**Article 5.1 –** Délégation est donnée à M. Hervé Tanghe, chef du bureau de la synthèse budgétaire, à Mme. Ludivine Rigouby, chargée de mission en charge de la dépense, et à M. Raphaël Montejo, chargé de gestion budgétaire et financière, à l'effet de signer, au nom du directeur, les actes de gestion, notes, courriers, décisions dans le cadre exclusif des attributions du bureau, ainsi que les bons de commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros HT, toutes pièces afférentes à l'engagement juridique, au service fait, aux demandes de paiement, aux demandes de versement et les titres de recettes.

**Article 5.2 –** Délégation est donnée à M. Cédric Bocquel, chef du bureau de l'achat public, à l'effet de signer, au nom du directeur, les actes de gestion, notes, courriers, décisions dans le cadre exclusif des attributions du bureau ainsi que les bons de commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros HT, toutes pièces afférentes à l'engagement juridique, au service fait et aux demandes de paiement.

**Article 5.3 –** Délégation est donnée à M. Patrick Thirion-Sen, chef du bureau des établissements, à l'effet de signer, au nom du directeur, les actes de gestion, notes, courriers, décisions dans le cadre exclusif des attributions du bureau, ainsi que les bons de commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros HT, toutes pièces afférentes à l'engagement juridique, au service fait, aux demandes de paiement, aux demandes de versement et les titres de recettes.

#### **Article 6 – Direction du développement et de l'accompagnement du réseau**

La délégation instituée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision est donnée, dans le cadre exclusif des attributions de la direction qu'il dirige, à M. Bruno Valéry, directeur du développement et de l'accompagnement du réseau et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Arnaud Régnier, son adjoint.

#### **Article 6.1 – Sous-direction de l'aide à la scolarité**

Délégation est donnée à M. Laurent Sisti, sous-directeur en charge de l'aide à la scolarité, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Marie-Pierre Le Paon, son adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions de la sous-direction qu'il dirige, tous documents, décisions, notes et courriers.

**Article 6.2 – Sous-direction de l'immobilier et de la sécurité des établissements**

Délégation est donnée à Mme Odille Hagenmuller, sous-directrice en charge de l'immobilier, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sophie Barrault, responsable des affaires domaniales, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du service qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 6.3 – Secteur Afrique**

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume Cario, chef du secteur « Afrique », à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du secteur géographique qui les concerne, les notes et courriers.

**Article 6.4 – Secteur Amériques**

Délégation est donnée à M. Régis Raufast, chef du secteur « Amériques », à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du secteur géographique qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 6.5 – Secteur Moyen-Orient, Proche-Orient**

Délégation est donnée à M. Matthieu Raynaud, chef du secteur « Moyen-Orient, Proche-Orient », à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du secteur géographique qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 6.6 – Secteur Europe**

Délégation est donnée à M. Philippe Lods, chef du secteur « Europe », à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du secteur géographique qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 6.7 – Secteur Maghreb - Océan indien**

Délégation est donnée à Mme Chantal Bousquet, cheffe du secteur « Maghreb - Océan indien », à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du secteur géographique qu'elle dirige, les notes et courriers.

**Article 7 – Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation**

Délégation est donnée à M Rozenn Le Guennec, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Sébastien Mourot, son adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions de la direction qu'elle dirige.

**Article 7.1 – Bureau de la formation et de l'innovation**

Délégation est donnée à Gérard Colavecchio, chef du bureau de la formation et de l'innovation, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du bureau qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 7.2 – Bureau parcours des élèves et de l'orientation**

Délégation est donnée à Laurent Métails, chef du bureau parcours des élèves et de l'orientation, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du bureau qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 7.3 – Bureau des événements et de la valorisation du réseau**

Délégation est donnée à Marie Christine Lefranc, cheffe du bureau des événements et de la valorisation du réseau, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du bureau qu'il dirige, les notes et courriers.

**Article 7.4 – Bureau de la coopération éducative**

Délégation est donnée à Valérie Drake, cheffe du bureau de la coopération éducative, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans le cadre exclusif des attributions du bureau qu'elle dirige, les notes et courriers.

**Article 8 – La présente décision abroge la décision n° 436 du 3 février 2021 portant délégation de signature au sein des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.**

**Article 9 – Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.**

Le directeur de l'AEFE,

  
Olivier BROCHET

